

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 73 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 26 Absent(s) : 10</p>
--	---	--

Date de convocation : 6 décembre 2016

Vote(s) pour : 85
Vote(s) contre : 4
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 12 décembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-12-12-CC-4.3 :

Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes - Année 2016.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-2,
VU la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 4 avril 2016 portant adoption du Budget Primitif 2016,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2016 portant adoption du Compte Administratif 2015,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2016 portant adoption de la Décision Modificative n°1,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2016 portant adoption de la Décision Modificative n°2,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 portant adoption de la Décision Modificative n°3,
CONSIDERANT la part du déficit de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe « Archéologie Préventive » incombant au service public de diagnostic, de promotion culturelle et de conservation qui s'élève à 467 240 €,
CONSIDERANT le besoin de prise en charge du remboursement du capital des emprunts ayant servi à financer la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine pour 230 108 € en 2016,
CONSIDERANT le besoin d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « Transports Publics » pour couvrir le déficit prévisionnel de l'exercice 2016,
CONSIDERANT les travaux d'aménagement et de viabilisation du Plateau de Frescaty,
CONSIDERANT le besoin de financement des dépenses de fonctionnement courant et d'entretien du Plateau de Frescaty non liées directement à l'aménagement,

DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « Archéologie Préventive » de 697 348 €,

DECIDE du versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « Transports Publics » afin de couvrir le déficit prévisionnel de l'année 2016 soit 2 600 000 € HT,

DECIDE du versement par le budget principal d'une avance budgétaire de 3 950 000 € au bénéfice du budget annexe « Zones en Régie »,
DECIDE du versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « Zones en Régie » de 1 100 000 € HT.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 décembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté, Lundi 12 décembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
X Point 1 – Installation d'un nouveau Conseiller communautaire titulaire en remplacement de Monsieur GERUM et d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant en remplacement de Monsieur LINHART.	1	
X Point 2 – Election d'un membre du Bureau. <i>Annexe : Signature des élus.</i>	1	
X Point 3.1 – Remplacement de Monsieur GERUM au SCotAM.	1	
X Point 3.2 – Remplacement de Monsieur GERUM au CA de la Régie HAGANIS.	1	
X Point 3.3 – Désignation d'un représentant de MM au CA de la SAEML Metz Technopôle en remplacement de Monsieur MARCHAL.	1	
X Point 3.4 – Désignation dans diverses Commissions d'étude thématiques.	1	
X Point 3.5 – Désignation d'un représentant de MM au CA de la Mission Locale du Pays Messin en remplacement de Madame AGUASCA.	1	
X Point 4.1 – Décision Modificative 3-2016. Autorisations de Programme – vote, abondement, prolongation des durées de vie et ajustement des échéanciers de crédits de paiements.	1	
X Point 4.2 – Décision Modificative 3-2016 : - Annexe : DM2 - Budget Principal. - Annexe : DM2 – Budget annexe "Déchèteries". - Annexe : DM2 – Budget annexe "OM Déchets ex-VSP". - Annexe : DM2 – Budget annexe "Transports Publics". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Zones en régie".	1 1 1 1 1 1	
X Point 4.3 – Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes – année 2016.	1	
Nombre total des actes transmis :		
X 10 délibérations dont 2 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 13 décembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL